

**CIRCULAIRE N° 2024-9**

Le Président

à

Mesdames et Messieurs les Maires  
des Communes adhérentes

A l'attention de Mesdames et Messieurs les responsables  
du service financier

Objet : Documents budgétaires et avis d'information d'affichage

P.J. : Modèle d'affichage informant de la mise à disposition du Compte Administratif de l'exercice 2023 et du Budget Supplémentaire de l'exercice 2024 du SIFUREP

Madame, Monsieur le Maire et cher(e) collègue,

Le comité syndical a adopté le **Compte Administratif de l'exercice 2023 et le Budget Supplémentaire de l'exercice 2024 du SIFUREP** par délibération du 11 juin 2024. Ces documents budgétaires ont par ailleurs été adressés à la Préfecture de Paris aux fins de contrôle de légalité.

Conformément aux dispositions des articles L2313-1 et L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous informe que tous les documents budgétaires sont téléchargeables sur le site internet du SIFUREP à l'adresse suivante : <http://www.sifurep.com>, rubrique « Accueil / Bibliothèque / Documents budgétaires ».

En application de ces mêmes textes, il convient de mettre à disposition du public dans les mairies des communes membres les documents budgétaires et leurs annexes.

Il vous appartient donc, dans les 15 jours suivant la réception de la présente circulaire, d'informer le public par tout moyen de publicité au choix du Maire.

Il est possible d'assurer cette publicité par voie d'affiche apposée aux lieux habituels d'affichage pendant au moins un mois. Vous trouverez en annexe une proposition de texte pour l'affichage.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire et cher(e) collègue, l'expression de mes salutations cordiales et dévouées.

Paris, le  
Le 2 juillet 2024  
Le Président



Jacques KOSSOWSKI  
Maire de Courbevoie  
Vice-Président de l'Etablissement Public Territorial  
Paris Ouest La Défense